



Avis public de révision de la liste électorale

Ville de Boucherville

Date du scrutin : 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Districts en élection :

- District #1 | Marie-Victorin
- District #2 | Rivière-aux-Pins
- District #5 | La Seigneurie

Par cet avis public, Marianna Ruspil, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 2 novembre 2025 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
 - De plus, vous deviez, le 2 novembre 2025, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 18 septembre, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville

500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7

Mercredi 15 octobre 2025, de 17 h à 20 h

Vendredi 17 octobre 2025, de 10 h à 14 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville (Québec) J4B 2Z7
450 449-8100, poste 50943

Fait à Boucherville, le 3 octobre 2025
Marianna Ruspil
Présidente d'élection